

Direction
Sous-direction Ressources
Groupement Administration, Finances et Archives
Service Assemblées, Administration, Achats

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de
secours**

Réf. : 2023 - 013

Arrêté de composition du Comité Social Territorial du service d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires ;

Vu l'article 4 II de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifiant l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, créant une instance unique pour le dialogue social nommée le Comité Social Territorial (CST) ;

Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux CST des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du conseil d'administration N° CA 2022-33 du 03 juin 2022 fixant le nombre de représentants du personnel à 6 ainsi que les représentants de l'administration à 6 ;

Vu le procès-verbal des résultats à l'élection du Comité Social Territorial du SDIS 28 du 8 décembre 2022 ;

Considérant la désignation des représentants de l'administration au comité technique, lors du conseil d'administration du SDIS du 20 septembre 2021 et le maintien de cette désignation au sein du comité social territorial ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1 - Les membres représentants l'administration et le personnel au comité social territorial (CST) du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir, sont :

Représentants de l'administration titulaires	Représentants de l'administration suppléants
Didier GARNIER, président	Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU
M. Pierre SANIER	M. Francis PECQUENARD

Représentants de l'administration titulaires	Représentants de l'administration suppléants
M. Marc GUERRINI	M. Olivier HOUDY
M. Bertrand MASSOT	M. François BELHOMME
Colonel hors classe Sébastien GRAS	Lieutenant-colonel Michaël ACHARD
Colonel Sébastien SALÈS	Estelle GERMOND
Représentants du personnel titulaires	Représentants du personnel suppléants
Didier FAYEMENDY	Fatima MIRAOU
Flavien BREGEON	Thomas BENOIT
Christophe LEBLANC	Pascale TAUREAU
Vincent LECOMTE	Thomas PAGES
Alexis BADAIRE	Sylvain BOURIETTE
Loïc BERTHELOM	David DUQUENNE

Article 2 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément à l'article R 421-1 et R 421-4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs du SDIS 28.

Le président,



Christophe LE DORVEN